

**COMITE DE DIRECTION**  
**Réunion du 17 mai 2019**  
**Au siège du District de l'Isère**

**Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction**

**PRESIDENT**

M. MUFFAT- JOLY

**PRESENT(E)S**

Mme BRAULT

MM. BALDINO – BOUAT – BOULORD - BOURGEOIS – CHASSIGNEU - CICERON – DA  
CUNHA VELOSO - GIROUD GARAMPON - HESNI - ISSARTEL - LOUIS - MALLET –  
MAZZOLENI - MONTMAYEUR - SCELLIER - SOZET - TRUWANT

**EXCUSES**

MM : AGACI - KODJADJANIAN – MONIER - RAYMOND – VACHETTA - VEYRIER

**ASSISTENT**

Mme BELOT

M. MAREY

**Séance ouverte à 18h30**

**ORDRE DU JOUR**

---

**1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DE DIRECTION**

**DU 18 AVRIL** : Compte rendu approuvé à l'unanimité

---

**2 – COURRIERS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**Courriers :**

- Courrier de la LAuRAFoot informant de l'ouverture des engagements en Coupe de France, la date limite est fixée au 15 juin 2019. Les clubs départementaux doivent valider leur engagement via Footclubs avant cette date.
- Courrier club de Charvieu informant d'une journée foot organisée par la Municipalité de Charvieu en partenariat avec l'association Huntington avenir et la participation de joueurs professionnels de l'O. Lyonnais. Cette journée aura lieu le 19 mai.
- Invitation du club de Pont de Beauvoisin le 9 juin pour les 80 ans du club.  
**Remerciements.**

- Invitation de M. Barbet à la signature de la convention académique « Foot en Milieu scolaire » le mardi 28 mai à 12h. **Remerciements.**
- Invitation de l'UNAF le 31 mai pour leur 53<sup>ème</sup> congrès à EVIAN. **Remerciements.**
- Invitation club de l'AS Grésivaudan pour la onzième édition du tournoi international au profit de l'Association ELA au stade de l'Ile Fribaud à Pontcharra, le 8 juin à 13h (cérémonie d'ouverture) et 9 juin (remise des récompenses) à partir de 16h. **Représentera le District : J. Louis.**  
Concernant l'organisation des désignations des jeunes arbitres sur ce tournoi, c'est N.Brotons CTDA, qui comme à l'accoutumée est en charge de celles-ci.
- Invitation club de Vallée du Guiers à une réception (à partir de 11h30) à l'occasion de la Journée nationale des débutants le 25 mai, au stade d'Aoste. **Remerciements.**
- Invitation club de Claix au challenge Laurence Crevola le 15 juin. **Le District sera représenté.**
- Invitation de la mairie d'Éclose Badinières à l'inauguration de son nouvel équipement sportif avec la participation du FAFA, le 29 juin à 18h. **Représenteront le District : MM. Chassigneu – Ciceron – Giroud Garampon.**
- Invitation de M. Fayçal Miled qui fête sa dernière saison (après 30 années de services pour la cause de l'arbitrage) en organisant un jubilé sous forme d'un match opposant une sélection régionale le 22 juin. **Remerciements.**
- Courrier de remerciements du club de la Tour St Clair pour l'écoute du District suite à un entretien avec celui-ci.
- Courrier de la commission fédérale des actions citoyennes et sociales remerciant le District de l'Isère pour son engagement et précisant que la date retenue pour les interventions (prévention maltraitance) au District est le 11 juin à 18h30.
- Courrier de la Direction du Football féminin FFF, présentant les Trophées « Héritage 2019 »
- Courrier de la commission des arbitres souhaitant conventionner avec le département et le collège de Rives afin de louer l'amphithéâtre et 3 salles du collège pour l'Assemblée Générale de la CDA substituant ainsi la réservation du TSF.  
Après avoir fait le tour du Comité, cette demande est validée à l'unanimité. La CDA demande la présence également de membres du CD lors de cette AG.
- Courrier de l'O. St Marcellin signifiant sa sortie au sein du groupement Foot Sud Dauphiné
- Courrier de P. Monier Président de la commission Foot entreprises qui s'associe aux bénévoles ayant participé à la journée du 19/04 (action bénévoles du mois) pour remercier le District, accompagnateurs et organisateurs pour la bonne réussite de cet évènement.
- Courriers de Candidatures :  
M. Morel (Candidature au sein du District suite à arrêt de sa présidence au sein du club de Four)  
M. Soudani (candidature commission des délégations)  
**Ces candidatures seront étudiées lors du Comité de Direction de juillet.**

- Courriers de Démissions :

M. Cottier Raphaël : de sa fonction de délégué

M. Bechet Patrice : de la commission des terrains et équipements

**Remerciements à tous les deux pour service rendus.**

**Informations Diverses :**

Le Président :

- Informe que la FFF, dans le cadre du développement du foot loisirs, du partenariat entre la FFF et du centre Urban Soccer, lance la mise en place et propose un critérium loisirs. Le District après avis du Comité n'est pas intéressé par cette proposition. Une réponse leur sera envoyée dans ce sens.
- Demande aux membres du Comité de confirmer leur disponibilité pour représenter les clubs Isérois lors de l'Assemblée Générale de Ligue qui se tiendra le 29 juin. Cette même demande sera faite aux membres des clubs qui s'étaient proposés lors de l'AG d'été dernier.
- Informe le Comité d'un courrier de l'Unaf contestant une décision de la commission d'appel et demandant au Comité de faire évocation.

Il est rappelé l'article Paragraphe 2 - Évocation

Article - 198 page 174 des RG Fédéraux 2018-2019

Le Comité Directeur d'une Ligue régionale ou d'un District a la possibilité, si ses règlements le prévoient, d'évoquer, dans le délai de deux mois à dater de leur notification, les décisions rendues par ses Commissions, **sauf en matière disciplinaire.**

- Fait lecture de la liste des arbitres pour les Finales de Coupes proposée par la Commission des arbitres :

**Finales jeunes**

**U19 : Manival – La Murette**

AC: Zulin Clément

A1: Louet Mickael

A2: Mezdour Moundji

**U19 Repêchage : Mistral - Nivolas**

AC: Vaillant Erwin

A1: Crespo Florian

A2: Mamis Jeremy

**U17 : IDA - Bourgoin ou Seyssinet**

AC: Tortosa Luis

A1: Chaib Draa Malik

A2: El Bour Sofiane

**U17 Repêchage: Domarin - ECBF**

AC: Chahboune Oussama

A1: Ziegler Boris  
A2: Trevisan Axel

#### **U15 : Crolles - 2Rochers**

AC: Piana Riccardo  
A1: Senoussi Tahar  
A2: Martinez Pierre

#### **U15 Repêchage : Commelle - Rachais**

AC: Quian Ferrero Romain  
A1: Jayet Evan  
A2: Traore Mamadou

### **Foot entreprise**

#### **Vendredi 17 mai :**

**SMH/ VALLEE GRESSE** : Kalid KOUBAA

**BELLEDONNE/GSE** : Arbitre centre Boris ZIEGLER assisté de Kamel ANARAKDIM et François CAPIZZI

#### **Vendredi 24 mai :**

**2 rochers ou USVO/ Villeneuve** : Ferdinand YUKSEL

**AIR LIQUIDE/ CD VARCES** ; Arbitre centre Nourredine BRIOUA assisté de Mejdi GZADRI et Lalo ABOUBAKAR

### **Finales séniors**

#### **Coupe Isère Fabrice Marchiol : Estrablin / Ruy Montceau ou Domarin**

**Arb** : Vivien ARNAUD (major D1)  
**AA1** : Alain BAILLET (major AA)  
**AA2** : Georges HAGLI (espoir D3)

#### **Coupe Isère réserve : Voreppe 2 / Creys Morestel 2**

**Arb** : Mickaël GIROUD (major D2)  
**AA1** : Thierry NAVARRO (espoir AA)  
**AA2** : Brice PICARD (candidat Ligue)

#### **Challenge Augustin Dominguez : La Murette 2 / UOP SMH**

**Arb** : Hamid SOUDANI (fin de carrière)  
**AA1** : Faycal MILED (fin de carrière)  
**AA2** : Bertho MAYETTE (major D4)

#### **Challenge Gros Balthazard : Ol. Nord Dauphiné 2 / Olympique Les Avenières**

**Arb** : Wajdi CHAARI (candidat Ligue)  
**AA1** : Anthony NOBILE (major D3 B)  
**AA2** : Najib BOUJA (AA)

#### **Réserve en cas d'indisponibilité :**

- Cyril THEVENIN (D2), Mickaël NIBBIO (D3)

### **Finales Féminines**

#### **Coupe Isère Fem A 11 M.Bert : Bourgoin Fc 1 Voiron Moirans 1**

**Arb** : DUTOUR Leane  
**AA1** : BARBIER Keller  
**AA2** : ABOU Karim

#### **Coupe Isère Féminines A 8 : Vazeze Fc 1 Sure Fc 1**

**Arb** : AREGUIAN Pascal

### **Coupe Féminine Amitié A 8 : Domene Asjf 1 Vallée Du Guiers 2**

**Arb** : SEGURA Romain

### **Coupe U18 A 8 Feminines : L.C.A Foot 38 1 Grenoble Foot 38 3**

**Arb** : MARKOVIC Dragana

**AA1** : OUADA Celia

**AA2** : MILED Maissa

### **Coupe U15 A 8 Feminines : Nivolas V. Cs 1 Isle D'Abeau F.C. 1**

**Arb** : ROSSINI Jade

**AA1** : MARGARON Maud

**AA2** : POITEVIN Nolwen

Le Comité de Direction valide la liste des arbitres à l'unanimité

---

### **3- statuts du District**

Le Président prenant la parole explique que certains articles ont été modifiés par décision de l'Assemblée Fédérale du 8/12/2018. Ils ne sont par conséquent pas soumis au vote des clubs et sont en application immédiate.

Il fait alors lecture de ces modifications et explique que nous sommes néanmoins tenus de prévoir lors de notre prochaine Assemblée Générale une mise à jour de nos statuts intégrant ces différentes modifications.

Le document réactualisé sera envoyé aux clubs en annexe du PV spécial AG.

---

### **4- Etude des vœux**

#### **VŒU DE MOIRANS**

« Dans le cadre de la promotion du football féminin, en cas d'engagement d'une équipe féminine au dernier niveau du District, autoriser un nombre illimité de joueuses mutées. »

**AVIS du COMITE : DEFAVORABLE A L'UNANIMITE**

---

#### **VŒU DE LA COMMISSION FEMININE**

##### **Match Seniors en nocturne :**

- La programmation par un club recevant d'un match Seniors féminine le samedi soir en nocturne ne pourra se faire qu'avec l'accord du club Adverse.

- La demande émise par le club recevant devra être faite par FOOT-CLUB 15 jours avant la date de la rencontre
- Le Club Adverse pour valider ou refuser devra le faire au maximum 7 jours avant la date de la rencontre
- En cas de non réponse du club visiteur dans ce délai, la programmation de la rencontre en nocturne sera validée.

Vote :

Favorable : 7 voix

Défavorable : 11 voix

Abstention : 1 voix

---

**AVIS du COMITE : DEFAVORABLE A LA MAJORITE**

---

**VŒUX DE MANIVAL – ECHIROLLES – EYBENS**

Ces trois vœux sont volontairement regroupés car ils amènent à la même demande : **revenir à une organisation de championnat U15 - U17 et U20** comme prévu avant la décision votée lors de l'AG d'hiver 2018 : U15 – U18 – U20

Le Docteur Scellier et certains membres du Comité interviennent longuement sur des considérations d'ordre psychologiques et physiologiques à savoir faire jouer des jeunes de 15-16 ans avec des 18 ans si nous maintenons un championnat U18.

Le Président de la commission technique fait part également de son inquiétude et souligne que sa commission au complet est défavorable à cette dernière décision votée.

Vote :

Favorable : 14 voix

Défavorable : 5 voix

---

**AVIS du COMITE : FAVORABLE A LA MAJORITE**

**2EME VŒU D'EYBENS**

Si nous revenons à un championnat U17 qu'il soit sur le même schéma que les U15 soit avec 2 poules de 10 équipes en D1.

---

**AVIS du COMITE : FAVORABLE A LA MAJORITE**

**La commission technique précise qu'elle est contre le match de barrage pour la montée.**

---

## VŒU FC VOIRONS MOIRANS

### **FC VOIRON MOIRANS**

Depuis quelques saisons, un tableau récapitulatif des horaires « officiels » des rencontres est présenté à tous les clubs en début de saison et les responsables du District insistent pour qu'il soit respecté. Les horaires peuvent être modifiés sous certaines conditions.

Pour les rencontres du dimanche la procédure est à peu près respectée.

Pour le samedi, c'est un peu l'anarchie. Beaucoup continue à faire « comme avant » c'est à dire comme bon leur semble. C'est compréhensible dans la mesure où les horaires proposés sont incompatibles avec la durée des matchs quand un club reçoit dans plusieurs catégories sur un terrain. Il n'y a pas de cohérence.

Match U13 à 14h00 (durée 1h15 minimum) : 15h15 match U15 à 15h00 ( ???)

Et ainsi de suite pour le reste de l'après-midi. Ceci a pour conséquence un nombre important de changements d'horaires des matchs.

**Pour les plateaux du foot d'animation, c'est encore pire : les horaires matinaux sont donnés sans accord des clubs ni validation de la commission sportive du District.**

**Le District publie même les horaires des plateaux dans la rubrique « stades municipaux grenoblois » sans que les clubs visiteurs aient été préalablement consultés.**

**Si nous voulons que nos équipes jouent, il faut obligatoirement se plier aux horaires annoncés.**

ALORS POURQUOI CONTINUER A VOULOIR IMPOSER UN REGLEMENT QUI NE CONVIENT A PERSONNE, UN REGLEMENT QUI N'EST PAS APPLIQUE, QUI COMPLIQUE LA TACHE DES CORRESPONDANTS, ET QUI DE TOUTE FAÇON NE PEUT PAS ETRE MIS EN APPLICATION POUR TOUTES LES CATEGORIES.

POURQUOI NE PAS LAISSER LE CLUB RECEVANT ORGANISER SA JOURNEE DU SAMEDI EN FONCTION DES EQUIPES EN PRECISANT QUE LES MATCHS ET PLATEAUX NE PEUVENT ETRE PROGRAMMES AVANT 10H30 ET QUE LES CLUBS VISITEURS ET LE DISTRICT DOIVENT ETRE INFORMES 9 JOURS AVANT LE MATCH.

De plus, actuellement, les clubs qui seraient amendés pour non-participation à un plateau peuvent faire valoir le fait qu'ils n'ont pas donné leur accord pour jouer à l'horaire modifié.

Aucune vérification de l'horaire des plateaux n'est possible à posteriori car contrairement aux feuilles de matchs des autres catégories, il n'y a pas d'emplacement prévu pour cette indication.

Un long débat s'ouvre sur le sujet et amène à faire des comparaisons avec l'organisation des U8-U9 gérée par des responsables de secteur.

La solution serait peut-être de laisser aux réunions de début de saison le pouvoir de décider de règles qui devront être appliquées.

**AVIS du COMITE : FAVORABLE pour laisser le débat ouvert à l'AG**

---

### **VŒU DE LA MURETTE**

« Le club de l'US la Murette aimerait, pour la nouvelle catégorie U18, que la plage horaire des rencontres puisse aller jusqu'au dimanche 13h00»

Vote :

Favorable : 1 voix

Défavorable : 17 voix

Abstention : 1 voix

**AVIS du COMITE : DEFAVORABLE.**

---

### **VŒU CLUB FC2A**

« Le FC2A souhaiterait que le District de l'Isère de Football adopte et inscrive dans les règlements : que tout éducateur prenant une licence au sein d'un club, et que ce club l'inscrivant à une formation dans l'année en cours, cet éducateur se voit dans l'impossibilité de pouvoir se licencier en tant qu'éducateur ou dirigeant dans un autre club les deux années sportives suivant cette formation, qu'elle soit réussie ou pas. »

**AVIS du COMITE : Juridiquement ce vœu n'est pas recevable mais le sujet reste ouvert au débat lors de l'Assemblée.**

---

### **VŒU CLUB AS FONTAINE**

« J'aurais souhaité demander aux clubs de l'Isère s'ils accepteraient que l'AS Fontaine évolue dans deux divisions différentes, soit les deux dernières divisions, car suite à la refonte des championnats et la suppression de la division 6, les deux équipes qui étaient actuellement dans cette division, seront basculées en division 5 sans possibilité d'avoir une division d'écart entre les deux équipes, tout cela pour continuer le nouveau projet de restructuration du club et continuer à motiver les joueurs qui ont fourni beaucoup d'efforts cette année. »

**Règlementairement rien ne prévoit cette possibilité**

**AVIS du COMITE : DEFAVORABLE**

## VŒU COMMISSION ETHIQUE

Modification du bonus-malus liée à une modification de l'article 1 du règlement disciplinaire de la FFF, parlant des assujettis :

Est assujetti : un licencié FFF ou tout Membre, préposé, salarié, bénévole ou toute personne d'un club, agissant en qualité de dirigeant ou de licencié de fait.

### Article 62-2-2

#### Ancien texte

#### Pénalités dirigeants ou éducateurs :

Motif	Pénalité
Rappel à l'ordre	1 point
Suspension ferme de toutes fonctions officielles	4 points par match de suspension (exemple 2MF = 8 pts)
Suspensions fermes en temps de toutes fonctions officielles	Chaque mois équivaut à 3 matchs fermes de suspension à raison de 4 points par match. (exemple : 6 mois fermes toutes fonctions officielles = 72 points)

#### Nouveau texte

#### Pénalités dirigeants , éducateurs , assujettis au pouvoir disciplinaire des clubs en présence (article 1 du règlement disciplinaire de la F.F.F) :

Motif	Pénalité
Rappel à l'ordre	1 point
Suspension ferme <b>en match</b> de toutes fonctions officielles	4 points par match de suspension (exemple 2MF = 8 pts)
<b>Suspension ferme</b> en temps de toutes fonctions officielles	Chaque mois équivaut à 3 matchs fermes de suspension à raison de 4 points par match. (exemple : 6 mois fermes toutes fonctions officielles = 72 points)

**AVIS du COMITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE**

## **VŒU DE LA COMMISSION DES REGLEMENTS**

Ancien texte	Nouveau texte
<b>LES COUPES DU DISTRICT DE L'ISERE</b>	<b>REGLEMENT DES COUPES DU DISTRICT DE L'ISERE</b>
<b><u>TITRE 1 : DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUTES LES COUPES</u></b>	<b><u>TITRE 1 : DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUTES LES COUPES</u></b>
Il est fait application pour ces coupes des règlements généraux et sportifs du District de	Il est fait application pour ces coupes des règlements généraux et sportifs du District de

<p>l'Isère, de la FFF et de la LAURA à l'exception des dispositions suivantes :</p> <p style="text-align: center;"><b>Article - 1</b></p> <p>Le District organise chaque saison des coupes réservées aux équipes dont le siège se situe sur le territoire du District et participants à ses championnats ainsi qu'aux équipes dont le siège est situé hors du territoire du District ayant obtenu l'autorisation de participer à ses championnats.</p> <p style="text-align: center;"><del>Article - 2</del></p> <p>Une coupe ainsi qu'un fanion sont remis au vainqueur. Le finaliste reçoit aussi une récompense. Des dotations complémentaires au titre du sponsoring peuvent être également attribuées aux deux finalistes.</p> <p style="text-align: center;"><del>Article - 3</del></p> <p>Les finales sont disputées sur un terrain choisi par le District de l'Isère.</p>	<p>l'Isère, de la FFF et de la LAURA à l'exception des dispositions suivantes :</p> <p style="text-align: center;"><b>Article - 1</b></p> <p>Le District organise chaque saison des coupes réservées aux équipes dont le siège se situe sur le territoire du District et participants à ses championnats ainsi qu'aux équipes dont le siège est situé hors du territoire du District ayant obtenu l'autorisation de participer à ses championnats.</p> <p>Une coupe ainsi qu'un fanion sont remis au vainqueur. Le finaliste reçoit aussi une récompense. Des dotations complémentaires au titre du sponsoring peuvent être également attribuées aux deux finalistes.</p> <p>Les finales sont disputées sur un terrain choisi par le District de l'Isère.</p> <p style="text-align: center;"><b>Article - 2</b></p> <p><b>Les appels concernant une décision relative à un match de coupe ont un délai ramené à 48h00, conformément à l'article 190-1 des RG de la FFF.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article - 3</b></p> <p><b>Réservé</b></p>
---	---

## AVIS du COMITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

### 7- Questions diverses :

#### Secrétaire Général :

Question à l'attention de la CDA concernant la liste des observateurs, réponse apportée en séance par A. Marey.

#### G. Bouat :

##### Concerne les U13

La saison prochaine, sera organisée par la LAuRAFoot une compétition baptisée Critérium. Huit équipes de notre district participeront à cette compétition qui débutera après les vacances scolaires de février avec 7 journées.

Se posera la question en 2eme phase de notre championnat du devenir de ces 8 équipes.

Après de nombreux échanges le Comité décide de positionner ces 8 équipes dans une même poule sur 7 journées sur des matchs aller.

Les modifications à apporter à l'article 14 des règlements de jeunes paraîtront sur le PV spécial AG.

Concerne le défi jonglage des U13:

Depuis plusieurs années nous attribuons 2 points à l'équipe qui gagne le défi et 1 point à l'équipe qui perd et 0 point en cas de non-retour de la feuille de défi jonglage.

Depuis 2 ans nous sommes passés pour les points des matchs gagnés de 4 points à 3 points.

La proposition est de ramener à travers les défis jonglages, 1 point à l'équipe qui gagne et 0 pour l'équipe qui perd. En revanche pour lutter contre le non-retour de la fiche défi jonglage, appliquer 1 point de pénalité à l'équipe recevante et 0 point pour l'équipe visiteuse.

Validé par le Comité de direction

G. Bouat :

Concerne l'article 2-1 des championnats de jeunes

« Ne serait-il pas possible d'autoriser les ententes entre deux clubs pour disputer les championnats de jeunes U15-U17- et U20 en D1 sachant qu'elles ne pourront pas prétendre à une accession en Ligue. ? »

Divers échanges ont lieu sur ce point sans avis unanime du Comité.

Le Président informe qu'un groupe de travail est en place au niveau Fédéral concernant les ententes et les groupements, et suggère que l'on attende le résultat de ce groupe de travail afin de revenir sur ce sujet.

J. Issartel :

Présente le projet de la Ligue concernant le Foot Féminin qui sera peut-être proposé à la prochaine AG de Ligue.

La commission régionale féminine s'étant réunie à St ETIENNE a présenté 2 projets :  
La réforme des championnats R2 et U18 à 11

La Commission Régionale féminine propose de réduire le nombre de clubs R2 de 28 à 20 clubs ( 2 poules de 10 )

Au niveau U 18 F, suppression du championnat par invitation avec création d'une poule ligue et de poules par secteur regroupant les équipes restantes (avec montées et descentes)  
Projet validé par toutes les commissions féminines et tous les techniciens des districts présents

Le bureau plénier de la ligue n'a pas validé ces propositions et veut présenter la réforme suivante:

- Suppression du championnat R2
- A charge aux districts de créer un championnat finissant en février pour valider un champion participant à l'inter district qualificatif à la montée en R1
- U18 F, maintenir le championnat par invitation

**Le comité directeur émet un avis défavorable à cette dernière proposition**

---

Il n'y a plus de questions,

Le Président clôture le Comité de Direction.

Fin de séance 22h20